

Procès-verbal du Conseil Municipal - Séance du 28 septembre 2023.

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit septembre à vingt heures,
Le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent MICHEL, Maire.

Nombres de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la Délibération : 11
Date de la convocation : 23 septembre 2023
Date d'affichage : 23 septembre 2023

Présents : MM. MICHEL Laurent, CHAUT-SARRAZIN Agnès, CHOLLAT Gérard, BARBIER Philippe, CHARVET Marie-Laure, DESROCHE Henri, FERRAND John, MERMILLOD-BLONDIN Nadège, RONDEAU Marlène.

Excusés : MM. DUPERRAY Pauline, GOBERTIER Bruno, PIRODON Valérie, MOREL Serge.

Absent : M. PONCET Lionel.

Pouvoirs : Mme Pauline DUPERRAY à M. Laurent MICHEL et Mme Valérie PIRODON à Mme Agnès CHAUT-SARRAZIN.

Secrétaire de séance : Mme CHAUT-SARRAZIN Agnès.

Ordre du jour :

- Délibération pour la réalisation d'un emprunt et d'un prêt relais.
- Compte rendu travaux bâtiments.
 - o Point travaux église.
 - o Point travaux périscolaire.
- Compte rendu travaux voirie.
- Régularisation de l'emprise de la voirie, cession et échange avec la propriété De Saint Romain. (Validation devis géomètre).
- Délibération d'approbation des travaux pour la rénovation de l'éclairage public par le TE 38 (territoire d'énergie).
- Délibération approuvant le montant de la redevance spéciale SYCLUM.
- Délibération relative au changement d'opérateur pour la transmission des actes de la collectivité au contrôle de légalité.
- Point sur la rentrée scolaire.
- Compte rendu de la commission action sociale.
- Compte rendu commission urbanisme.
- Compte rendu Vals du Dauphiné.
- Questions diverses.
-

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du 28 septembre 2023, valide ce dernier, à l'unanimité des membres présents.

N° 2023-039 : Objet : Réalisation d'un emprunt d'un montant de 150.000 € pour assurer le financement des travaux de rénovation de la toiture de l'Eglise.

Monsieur le Maire est autorisé à réaliser auprès du crédit mutuel un emprunt d'un montant de 150.000 € sur une durée de 15 ans, dont le remboursement s'effectuera en termes trimestriels constants en capital.

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

Taux réel d'intérêt pour l'emprunteur : 4,30 % fixe sur 15 ans. Les intérêts sont calculés sur la base de 365/365 jours.

Frais de dossier : 150 € payable à la signature du contrat.

Le Conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

N° 2023-040 : Objet : Réalisation d'un emprunt d'un montant de 400.000 € pour assurer le financement des travaux de construction d'un bâtiment périscolaire.

Monsieur le Maire est autorisé à réaliser auprès du crédit mutuel un emprunt d'un montant de 400.000 € sur une durée de 20 ans, dont le remboursement s'effectuera en termes trimestriels constants en capital.

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

Taux réel d'intérêt pour l'emprunteur : 4,30 % fixe sur 20 ans. Les intérêts sont calculés sur la base de 365/365 jours.

Frais de dossier : 400 € payable à la signature du contrat.

Le Conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

N° 2023-041 : Objet : Réalisation d'un crédit relais dans l'attente de versement de subventions et du FCTVA, pour un montant de 600.000 €.

Monsieur le Maire est autorisé à réaliser auprès du crédit mutuel un prêt relais d'un montant de 600.000 € sur une durée de 3 ans, dans l'attente de versement de subventions et du FCTVA.

Frais de dossier : 600 € payable à la signature du contrat.

Taux réel d'intérêt pour l'emprunteur : 4,07% fixe. Les intérêts sont calculés sur la base de 365/365 jours.

Intérêts : Arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et dès remboursement de la totalité du crédit.

Le Conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du crédit relais, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent crédit relais.

Le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de crédit relais.

Point travaux bâtiments

Eglise

Le plancher a été enlevé dans l'été et les tomettes se trouvant en dessous nettoyées.

Le dé-tuilage de la toiture est en cours, les liteaux et chevrons abîmés seront changer, il faut compter 3 à 4 mois de travaux.

Changement du tableau électrique de l'église et travaux de maçonnerie.

Cantine

Vidange du bac à graisse par Aoste vidange.

Bâtiment périscolaire

Les fondations du bâtiment ont été coulées en partie.

Ecole

Pose de cimaises dans les classes afin de protéger les murs des marques de bureaux.

Point travaux voirie

Problème avec 43 plaques de nom de rue qui se décollaient, le fabricant nous les remplace en totalité, gratuitement.

Elagage des bordures des voies communales prévus courant octobre.

Marquage au sol réalisé par l'entreprise Royans Signalisation.

À la suite des intempéries et pluies diluviennes, un éboulement sur le chemin du Tramoley a eu lieu. Le devis auprès de Durand TP s'élève à 3300 € H.T.

Problème écoulement EP Impasse de Montfalcon : création d'un regard et voir si la canalisation n'est pas bouchée. Devis de Durand TP pour 2350 € H.T.

Le conseil donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

Point travaux mairie

Changement éclairage du secrétariat et bureau de Monsieur le Maire par des pavés LED : les travaux ont été réalisés par l'Entreprise Perrin.

Régularisation de l'emprise de la voirie et échange avec la propriété De Saint Romain

Suite aux travaux de construction du bâtiment périscolaire et la suppression de place de parking, une bande de terrain va être cédée par Monsieur De Saint Romain à la commune le long de la rue Camille Barbier afin de rétablir les capacités de stationnement. Un échange sera réalisé suite à la demande d'un accès à son terrain par le fond du stade. A cette occasion, il sera réalisé la régularisation de l'emprise au sol du terrain communal, chemin des vernes.

Un devis auprès d'Agate Géomètre Expert a été demandé pour définir les emprises nécessaires. Il inclut la régularisation, le bornage et préparation du dossier pour l'acte notarié pour un montant de 1 650.00 € HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

N° 2023-042 : Objet : TE38 – Travaux sur réseaux d'éclairage public – EP Rénovation EP T1 22-003-296

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opérationnel est estimé à	47 917€
Le montant total des financements externes s'élève à	27 702€
La participation aux frais de TE38 s'élève à	1 498€
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	18 718€

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution (frais de maîtrise d'ouvrage et contribution aux investissements) au budget de la collectivité.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé :

- 1- PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	47 917€
Financements externes :	27 702€
Participation prévisionnelle :	20 215€
(Frais TE38 + contribution aux investissements)	

2- **PREND ACTE** de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de :
Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité

1498€

3- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fond de concours d'un montant prévisionnel total de :

18 718€

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.**

Pour paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

N° 2023-043 : Objet : Convention Redevance Spéciale Ordures Ménagères – Mise à jour

Le maire expose aux membres du Conseil Municipal, la convention Redevance Spéciale Ordures Ménagères mise à jour proposée par le SYCLUM.

Le prix de la redevance ne change pas il reste à 0.036€ par litre et les modalités de calcul restent inchangées.

Seuls les volumes d'ordures ménagères produits par les équipements communaux entrent en compte pour le calcul de la redevance spéciale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la mise à jour de la convention Redevance Spéciale Ordures Ménagères,
- **Autorise le maire** à signer la convention,

N° 2023-044 : Objet : Avenant à la convention pour la télétransmission électronique des Actes – Changement d'opérateur

Le maire rappelle que, par délibération du 28 juin 2009, le conseil municipal avait approuvé la convention d'adhésion aux solutions libre métier avec le CDG38.

Le maire rappelle également qu'une convention pour la télétransmission électronique des actes au représentant de l'état a été signée avec la préfecture le 1 février 2021.

Vu la proposition d'avenant à la convention envoyé par la Préfecture afin de prendre en compte le changement d'opérateur de transmission agréé, exploitant le dispositif homologué de transmission par voie électronique des actes de la collectivité, soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le changement d'opérateur pour la télétransmission électronique des actes,
- **Autorise le maire** à signer l'avenant n°1 de la convention avec la préfecture,

Point sur la rentrée 2023

Mme Chaut-Sarrazin fait le point sur la rentrée scolaire :

92 enfants scolarisés

1 : 29 Petite et Moyenne section

2 : 20 Grande Section et CP

3 : 20 CE1 et CE2

4 : 23 CM1 et CM2

Un nouvel enseignant est arrivé en classe CE : Monsieur Bruyère Nicolas
La réunion commune/école/parents élèves a réuni 70 personnes et a été appréciée.
Périscolaire : plus de petits à la garderie idem pour la cantine mais beaucoup plus autonome que l'année dernière.

Compte rendu commission Action Sociale

- Préparation des colis
- Préparation du repas l'amitié qui aura lieu le 12 novembre

Le repas sera fait par le traiteur Dutartre 30€/personne (sans café, sans vin, sans apéritif)

Dôme de Saumon gravelax, Crème aux herbes, Salade frivole

Navarin d'agneau aux petits légumes, pommes cocottes

Fromage blanc à la crème ou assiette de fromage secs (2 sortes)

Tarte citron meringuée

L'animation sera faite par 100%VF.

Canicule – Les personnes vulnérables ou seules ont été appelées par Monsieur le Maire et la 1^{ère} adjointe pour voir si tout allait bien.

Cadeau fait aux enfants de CM2 – remise d'une calculatrice à chaque enfant quittant l'école primaire pour la 6^{ème}.

Compte rendu de la commission urbanisme

La commission a étudié les dossiers suivants avec avis favorable pour les déclarations préalables suivantes :

- Dossier déposé par M. Nivon, route de St Didier, pour une clôture
- Dossier déposé par Mme Fréchet, chemin de la Fauconnière, pour la pose de panneaux photovoltaïques
- Dossier déposé par Soleil vert, chemin du Cabit, pour la pose de panneaux photovoltaïques
- Dossier déposé par M Perrin, chemin du Rual, pour la pose de panneaux photovoltaïques
- Dossier déposé par Mme Verdel, chemin de la Motte, pour une clôture.

Compte rendu conseil communautaire et commissions des Vals du Dauphiné

Conseil Communautaire

Suite au décès du Maire de Granieu un nouveau délégué a été nommé en la personne de Mme BAS, Maire de Montagnieu.

Cour régionale des comptes : rapport définitif du 1^{er} août 2023 – pas d'anomalie constatée

Adoption du schéma vélo – 3 phases sur les 10 ans à venir

Itinéraire mode doux : La Tour du Pin gare – St Jean de Soudain/Cessieu/Rochetoirin (1^{ère} phase)

Demande de subvention sur la zone de développement économique de la Corderie à Saint-Clair de la Tour pour l'aménagement de terrains supplémentaires pour l'implantation d'entreprises.

Environnement

- Gestion des ENS : entretiens, visite scolaire, création d'une mare, tourbière, visite des chauves-souris.
- PCAES : plantations de haies, d'arbres en ville
- Lutte contre les mégots – voir dispositif pour l'installation de cendriers

Taxes

- Exonération de la TEOM pour 26 entreprises

Frelon asiatique

- Prise en charge du cout de l'éradication : de 50% par le Département, 25% par la commune et 25% par les VDD.

Questions diverses

- Devis société Giroud pour la mise en place d'un compteur calorifique pour le dernier appartement communal : 582€ TTC
- Devis SAE pour remplacer le parafoudre de l'église : 723€ TTC
- Mise en place de table de pique-nique autour de l'espace sportif.
- 11 novembre 2023 – 100^{ème} anniversaire, la cérémonie aura lieu à 11h15 suivie d'un moment convivial à la salle des fêtes.
- Tentative d'effraction du commerce dans la nuit du 24 septembre : dépôt de plainte et remise des enregistrements vidéo aux gendarmes.

Prochaines réunions :

Conseil municipal : Mardi 24 octobre 2023 précédé de la commission urbanisme.

Commission information : Lundi 6 novembre 2023 à 18h30